



Union Syndicale des Douanes-FO

COSUI Accord Télétravail
Lundi 25 novembre 2024
Notre expression

L'USD-FO est représentée par Emmanuelle PERGENT, Emmanuel FOURNIGAULT et Laurent Théo JOLY

Un deuxième comité de suivi (**COSUI**) de l'accord directionnel sur le télétravail du 23 novembre 2023 s'est tenu à la direction générale le 25 novembre, soit une année après sa signature, sous la présidence de la sous-directrice des ressources humaines et du dialogue social.

Pour l'**USD-FO**, quelques propos liminaires afin de rappeler que globalement l'application de l'accord cadre est relativement bien respectée. Un an après sa mise en œuvre il subsiste pourtant plusieurs points de tension ici et là et des précisions complémentaires sont attendues.

A RETENIR

Avec **36,6 % d'agents titulaires d'une autorisation de télétravail**, le nombre d'autorisations (5980 au 30 09 24) reste globalement stable. À noter que 53 % des titulaires d'autorisation sont des femmes.

La répartition par catégories est la suivante :

A+ : 10 % de télétravailleurs / A : 36,4 % / B : 41,3 % et C : 12,3 % (impact du peu de télétravailleurs dans la branche de la Surveillance). La branche des OP/CO compte 5306 autorisations sur les 5960 délivrées.

La moyenne des jours de télétravail est de **1,2 par semaine** avec des disparités selon les directions.

Pour l'**USD-FO**, derrière ces statistiques, il y a en effet des différences selon les directions. Le cas de la DIPA est emblématique, même si des progrès ont été accomplis. L'**USD FO interpelle une nouvelle fois** la DG au sujet de la DIPA et la DI AURA concernant les quotités TT. S'il y a du mieux, il y a toujours des points de tensions dans certains service. Il y a une volonté du DI DIPA de vouloir faire bouger les lignes mais pour l'**USD-FO** il subsiste encore des axes d'amélioration à obtenir.

L'**USD-FO insiste** sur la nécessité pour la direction générale de veiller à une **déclinaison aussi harmonisée que possible de l'accord directionnel** en rappelant, en tant que de besoin, les règles communes.

L'**USD-FO a notamment relevé des initiatives locales** qui méritent d'être examinées par la DG: à la DNSCE (avec un projet d'instruction locale), à la TGD (trésorerie générale des douanes) avec une approche encore assez restrictive pour le centre de gestion financière (CGF), même si des assouplissements sont intervenus, ou bien encore dans certains bureaux de la direction générale (la sous-direction RH reconnaissant certaines « tensions » dans les services centraux...).

L'**USD-FO s'interroge** sur la hiérarchie des normes en Douane. Comme précédemment évoqué par l'**USD FO**, un instruction cadre sur le blanchiment n'est pas amendée en locale alors pourquoi c'est encore le cas par endroits pour l'accord-cadre sur le télétravail ? La DG admet que l'accord doit être la règle et ne doit pas être transposé localement surtout s'il est moins disant ; elle confirme qu'un rappel a été fait au CA plénier des administrateurs et s'engage à porter à nouveau une parole en ce sens. La SD RH va prendre attaché avec la DNSCE pour avoir des explications et rappeler la règle.

Accidents de service : 4 accidents ont été reconnus « accidents de service » pendant la période considérée (janvier à septembre 2024) principalement dus à des chutes au domicile.

Refus de télétravail : ils s'expliquent principalement par des problèmes de forme. Il peut également exister des refus ou débats internes aux services liés à la quotité des jours accordés.

L'**USD-FO a insisté** sur la nécessité d'**engager un vrai dialogue** entre la hiérarchie et les agents dans un cadre également collectif comme le préconise l'accord. Des décisions totalement descendantes et peu justifiées sont de nature à créer de la défiance et à altérer l'ambiance du service.

La question des **délais de traitement** de certains recours a été posée. Plus le délai est élevé, plus la situation perdure ou bien le recours finit par ne plus avoir d'intérêt (cas de l'agent ayant fait une mobilité depuis l'introduction de son recours).



Union Syndicale des Douanes-FO

FORMATIONS ET ANALYSE DE L'IMPACT DU TÉLÉTRAVAIL

Comme la DG, l'**USD-FO** s'est étonnée (sans avoir d'explications) du faible nombre d'agents et encadrants formés (189 au total) entre janvier et septembre 2024. L'administration va expertiser le sujet.

Outre les formations au catalogue, sur site ou en visio, il est à noter que certaines directions ont élaboré leurs propres formations, notamment à destination de l'encadrement (DI IDF, DINA, AURA, DNSCE en particulier).

Pour l'**USD-FO**, il serait intéressant d'avoir un retour d'expérience de ces formations locales mais aussi une forme de mutualisation dès qu'elles ont été considérées comme réussies. L'**USD-FO** salue ces initiatives qui font vivre l'accord directionnel autant qu'elles le complètent.

L'analyse de l'impact du télétravail a été réalisée dans quelques directions, parfois avec les outils préconisés par l'**ANACT** (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), parfois avec les outils que les directions ont elles-mêmes conçus.

Pour l'**USD-FO**, ces analyses (dont le contenu devrait être communiqué) sont importantes et préconisées par l'accord. Elles doivent permettre, avec le recul, de mieux appréhender les bénéfices comme les difficultés du télétravail afin de faire avancer les collectifs.

À noter l'**expérimentation à la DNSCE** d'un outil destiné à mieux suivre les équipes en mode hybride afin d'améliorer la gestion des équipes. Cet outil, interfacé avec SIRHIUS, permet de connaître, en temps réel, les jours de présence sur site et les jours de télétravail des collègues d'une même équipe.

À la demande des OS présentes, l'administration a indiqué qu'une présentation pourrait être faite lors d'une instance nationale de dialogue social.

ÉQUIPEMENT DES PERSONNELS

Déjà à un niveau relativement élevé lors du COSUI du 2 mai, il continue à se généraliser grâce, notamment, au Fonds d'Accompagnement du Télétravail (FDAT), combiné aux crédits de fonctionnement de l'administration.

Suite à l'annonce faite par la DG, l'**USD-FO déplore** que ce fonds soit très probablement revu à la baisse en 2025, dans des proportions non encore connues, et en espérant qu'il ne soit pas purement et simplement supprimé. Il en va des conditions de travail de tous les personnels (rappel : 700 000 euros en 2024 dont 500 000 euros fléchés sur l'équipement des agents). À noter, la précision apportée par l'administration quant à la liste des équipements que les agents mutés peuvent conserver (sac de transport, fauteuil de travail, hub, casque et tapis de souris). Les autres équipements, à commencer par l'ordinateur, doivent être restitués aux TSI.

Agents Paris Spéciaux : l'**USD-FO a demandé** à la DG à ce qu'ils soient tous dotés -dès leur affectation dans le statut Paris Spécial et non sur leur lieu d'affectation- d'un ordinateur portable et à tout le moins d'un kit de base avec les autorisations ad-hoc centralisées pour leur permettre d'être opérationnels (hors équipements repris ci-dessus) en toute sécurité. La DG a indiqué qu'elle allait de nouveau expertiser le sujet en lien avec la problématique de la sécurité informatique.

AUTRES SUJETS ABORDÉS : le droit à la déconnexion, question propre à la douane dans la dernière livraison de l'Observatoire interne, est un vrai sujet pour 57 % des personnels avec des disparités selon les services et, dans une certaine mesure, selon les catégories A.

Pour l'**USD-FO**, le respect de ce droit, même s'il peut être difficile, est une nécessité pour que le télétravail ne se retourne pas contre l'agent ou l'encadrant lui-même. Il y a des risques évidents qui nécessitent de la prévention, de la formation mais aussi le développement de bonnes pratiques communes (heures d'envoi des mails, horaires et durée des réunions en visio, etc.).

Un prochain COSUI sera programmé au second semestre 2025. Dans cette attente, n'hésitez pas à faire remonter vos questions et observations à vos représentants **USD-FO**. Outre le COSUI, il est rappelé que le télétravail doit aussi être abordé dans les instances de dialogue social locales.

Lisez, partagez, adhérez !

Contactez vos élus



SND-FO



01 47 70 31 21



www.fodouanes.fr

fodouanes@gmx.fr

SNCD-FO

46 rue des
Petites Ecuries
75010 PARIS



www.sncd.info



09 63 43 59 87



sncd.siege@douanes.finances.gouv.fr